Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 038-213803091-20230323-AR20230323_13-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

ARRÊTÉ DU MAIRE

AR20230323_13
OBJET : Autorisation de buvette temporaire le 31/03/2023 – ÉMOTIONS MUSIQUE ET TEXTES (EMT)

Le Maire de la commune de Poisat (Isère),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2212-2,
Vu l'article L 48 du Code des débits de boissons,

Considérant que l'association ÉMOTIONS, MUSIQUE ET TEXTES organise un spectacle le vendredi 31 mars 2023 dans la salle Léo Lagrange ;

Considérant la demande de l'association du ÉMOTIONS, MUSIQUE ET TEXTES, en date du 22 mars 2023, pour l'ouverture d'une buvette temporaire, dans la salle Léo Lagrange le vendredi 31 mars 2023 ;

Considérant que l'article L 48 du Code des débits de boissons, subordonne à notre autorisation préalable l'ouverture des cafés et débits de boissons établis à l'occasion des foires et fêtes publiques, qu'il importe que les autorisations ainsi accordées ne soient préjudiciables ni au bon ordre, ni à la moralité publique,

ARRETE

Article 1 : A l'occasion de son spectacle, l'association ÉMOTIONS, MUSIQUE ET TEXTES est autorisée à ouvrir un débit de boissons des groupes 1 et 3, à distribuer et à consommer sur place, le **vendredi 31 mars 2023, salle Léo Lagrange de 21h00 à 22h00** ;

Article 2 : Dans le cadre de cette manifestation, l'association s'engage à veiller à ne pas troubler la tranquillité publique et à conserver les locaux et le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de l'infraction.

Article 4 : Les services de la gendarmerie d'Eybens sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour visa en Préfecture de l'Isère par voie dématérialisée. Il sera rendu public par affichage et copie sera remise à la brigade de gendarmerie d'Eybens.

Poisat, le 23 mars 2023
Le Maire, Ludovic BUSTOS

COMMUNE DE POISAT (ISERE)